

**DECISION SUR LE RAPPORT SUR LE PALUDISME****La Conférence,**

1. **ADOPTE** le “Rapport d’activités 2019 de l’Afrique sur le Paludisme” et les recommandations qui y figurent;
2. **FELICITE** Sa Majesté le Roi Mswati III, Roi de l’Eswatini pour le leadership dont il a fait preuve au sein de l’Alliance des dirigeants africains contre le paludisme (ALMA) et **SE FÉLICITE** de l’accession de S.E.M Uhuru Kenyatta, président de la République du Kenya à la présidence de l’ALMA ;
3. **FELICITE** la République algérienne démocratique et populaire pour l’élimination du paludisme;
4. **FELICITE EGALEMENT:**
  - (i) Les Etats membres qui ont lancé et mise en œuvre les campagnes nationales “Zero Paludisme ça commence par moi” ;
  - (ii) Les Chefs d’Etat et de gouvernement africains pour leur plaidoyer en faveur du financement durable et accru de la lutte contre le paludisme au niveau national; et
  - (iii) La communauté internationale pour avoir mobilisé 14,02 milliards de dollars EU au Fonds mondial pour éliminer le VIH, la tuberculose et le paludisme, y compris les Etats membres qui ont décaissé plus de 75,2 millions de dollars EU au Fonds;
5. **EXPRIME SA PREOCCUPATION** sur le fait que malgré les mesures concertées des Etats membres pour lutter contre le paludisme, les progrès en vue de son éradication continuent de s’essouffler, menaçant ainsi des décennies de progrès;
6. **PRIE INSTAMMENT** les Chefs d’Etat et de gouvernement des Etats membres et de gouvernement des Etats membres de maintenir le paludisme en bonne place dans le programme de financement et de développement, et à préconiser et soutenir les actions multisectorielles;
7. **PRIE** la Commission, en collaboration avec le Partenariat RBM d’éliminer la malaria et l’Alliance des dirigeants africains contre le paludisme, de:
  - (i) Soutenir le déploiement et la mise en œuvre de la campagne « Zéro Malaria ça commence par moi » dans d’autres Etats membres; et de
  - (ii) Mettre en œuvre les fiches d’évaluation régionale par le canal des Communautés économiques régionales; et

**8. DEMANDE** aux Etats membres de:

- (i) accroître le financement nationale de la lutte contre le paludisme et son élimination par des mécanismes novateurs, notamment les fonds pour la lutte contre le paludisme, afin de combler les déficits budgétaires dans le cadre de leurs plans stratégiques nationaux de lutte contre le paludisme ;
- (ii) Maintenir la répartition des maladies par pays dans le cadre de l'allocation du Fonds mondial du pays et atteindre le cofinancement requis ;
- (iii) Utiliser les fiches d'évaluation nationales du paludisme et les systèmes de suivi des actions et inciter les parties prenantes à aligner leurs activités sur ces outils à tous les niveaux afin de renforcer la responsabilité, la transparence et l'action
- (iv) Renforcer la mise en œuvre de la décision sur la création de conseils de lutte contre le paludisme.